

## Délibération du Conseil municipal n° 103/2024

Le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le douze décembre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Cécile Conry à Claudine Chassagne, Peggy Briand à Michel Deridder, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Françoise Berthoud à Gilles Duvert, Frédéric Cuchet à Jean-Charles Congard, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux, Beate Bersch à Marie-Paule Balicco, Jacqueline Baret à Brigitte Dulong.

Absents : Laurent Robert.

### Tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Droits, redevances, loyers, frais)

#### Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1411-2 concernant la fixation des tarifs des services publics locaux,

Vu le budget de l'année 2025, et la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux différents services proposés par la collectivité,

Vu le rapport de la commission des finances du 10/12/2024, présentant les propositions de révision des tarifs municipaux selon les tableaux récapitulatifs et de fixation des règles d'utilisations, ainsi que les exonérations, le tout précisées en Annexe 1.

#### Contexte

Considérant qu'une révision des tarifs est nécessaire afin de couvrir une partie des coûts de fonctionnement des services, tout en tenant compte des capacités financières des usagers,

Considérant que les tarifs proposés ont été ajustés afin de maintenir l'équilibre budgétaire et de respecter les principes d'équité et d'accessibilité des services publics,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les évolutions des coûts de fonctionnement, les subventions publiques disponibles et les besoins des usagers pour déterminer les nouveaux tarifs.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'approuver les nouveaux tarifs des services de la collectivité pour l'année 2025, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à procéder à l'affichage des nouveaux tarifs dans les différents services concernés,
- D'appliquer ces nouveaux tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon grille en Annexe 1,
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absent : 1, votants : 27 (8 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission  
en Préfecture et de sa publication le : 20/12/2024

Le Maire, Gérald Giraud



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804222-20241218-AG\_DEL2024\_103-DE



**Annexe n°1 à la délibération n°103/2024**  
**Conseil Municipal – Séance du 18 décembre 2024**

**Tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Droits,  
redevances, loyers, frais)**

**Proposition de tarifs pour l'année 2025 – 18 pages – annexé sous  
Nextcloud**



Pôle	Finances et Marchés Publics
Auteur	Coralie RUSSELLO
rapporteur	
Date du conseil	18/12/2024

## Annexe n° 1 à la délibération

### Tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Droits, redevances, loyers, frais)

#### Tarifs Divers

tarifs	détail	2023 Voté CM 14/12/22 Validé commission finances 06/12/22	2024 Vote en CM 20/12/23	Commission finances	2025 voté	% d'augmentation Votés 2025 / 2024
cimetière	concession de 15 ans	285,00	295,00	350,00 €		18,64 %
cimetière	concession de 30 ans	570,00	590,00	720,00 €		22,03 %
cimetière	concession de 50 ans	1140,00	1180,00	A supprimer		
colombarium	case de 15 ans	241,00	250,00	200,00 €		-20,00 %
colombarium	case de 30 ans	484,00	500,00	400,00 €		-20,00 %
vacation	unité - cf, article L. 2213-15 du CGCT, le montant unitaire des vacations est déterminé par arrêté du maire dans chaque commune, après consultation du conseil municipal, dans une fourchette comprise entre 20 et 25 €	25,00	25,00	25,00 €		0,00 %
sono	location de la sono pour la durée de l'évènement (Uniquement pour les associations de la commune)	23,00	25,00	26,00 €		4,00 %
sono	caution pour location de la sono	100,00	100,00	100,00 €		0,00 %
prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants	3,85	4,00	4,10 €		2,50 %

	satellites pour le personnel communal rattachés aux budgets COMMUNAL, CCAS et LFPA					
prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants satellites Pour le personnel enseignant	7,70	8,00	8,40 €		5,00 %
prix unitaire	repas consommé sur place au restaurant municipal - cuisine centrale et restaurants satellites Pour les extérieurs	7,70	8,00	8,40 €		5,00 %
prix unitaire	repas livré sur site pour résidence autonomie (repas refacturés aux résidents par le CCAS avec le coût du service)	6,70	6,96	7,13 €		2,44 %
prix unitaire	Gâteau d'anniversaire pour 20 personnes livré à la résidence autonomie (repas refacturés aux résidents par le CCAS avec le coût du service)			20,00 €		
prix par abonnement	Carte adulte	16,00	16,00	20,00 €		25,00 %
prix par abonnement	Carte enfant	10,00	10,00	Tarif supprimé		
prix par abonnement	Carte enfant (à partir du 3ème enfant de la famille)	5,00	5,00	Tarif supprimé		
prix par abonnement	Carte famille ( 1 carte pour 1 ou 2 adultes + 1 à 2 cartes enfants maximum)			30,00 €		
Accès Internet	Pour tous les abonnés	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
Perte ou détérioration de document	Pour tous les abonnés	Remplacement du document. Si le livre est épuisé en librairie, remboursement à hauteur de 50% de sa valeur initiale	Remplacement du document. Si le livre est épuisé en librairie, remboursement à hauteur de 50% de sa valeur initiale	Remplacement du document. Si le livre est épuisé en librairie, remboursement à hauteur de 50% de sa valeur initiale		
Carte Tattoo du Département de l'Isère	Acceptation du paiement par Carte Tattoo	Acceptation de paiement de 10€ par	Acceptation de paiement de 10€ par	Acceptation de paiement de 10 € par enfants avec la carte		

		Carte Tattoo	Carte Tattoo	tattoo du Département ( avec un maximum 20€)		
Ecoles de SMU, périscolaire, service jeunesse et structures municipales	Accès à la bibliothèque dans le cadre de l'animation collective uniquement, en aucun cas à titre individuel	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
Bénévoles de la bibliothèque	Adhésion annuelle gratuite pour les bénévoles engagés auprès de la commune par un contrat de partenariat	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
vente espace publicitaire	format 1- Zone 1/16 pages 97,5x31,5	125,00	130,00	133,90 €		3,00 %
vente espace publicitaire	format 2-Zone standard 1/8 page 97,5 x 68,0	200,00	208,00	214,24 €		3,00 %
vente espace publicitaire	format 3- Zone standard plus 97,5 x 104,5	275,00	286,00	294,58 €		3,00 %
vente espace publicitaire	format 4- Quart de page bandeau 200,0 x 68,0	375,00	390,00	401,70 €		3,00 %
vente espace publicitaire	format 5- Quart de page hauteur 97,5 x 141,0	375,00	390,00	401,70 €		3,00 %
vente espace publicitaire	format 6- Demi page largeur 200,0 X 141,0	600,00	624,00	642,72 €		3,00 %
vente espace publicitaire	format 7- Demi page hauteur 97,5 x 287,0	600,00	624,00	642,72 €		3,00 %
vente espace publicitaire	Parution UNIQUE (1 seul bulletin) = pas de remise, prix net appliqué.	0,00 %	0,00 %	0,00 €		0,00 %
vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES ( 2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 1ère parution	5,00 %	5,00 %	5,00 %		0,00 %
vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES ( 2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 2ème parution	10,00 %	10,00 %	10,00 %		0,00 %
vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES ( 2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 3ème parution	15,00 %	15,00 %	15,00 %		0,00 %
vente espace publicitaire	Parutions MULTIPLES ( 2 à 4 bulletins) : % de remise sur la 4ème parution	20,00 %	20,00 %	20,00 %		0,00 %

Tarifs voirie - espaces publicitaires - foire

Activité // Gestionnaire	tarifs	détail	2023 Voté CM 14/12/22 Validé commission finances 06/12/22	2024 Vote en CM 20/12/23	Commission finances	2025 voté	% d'augmentatio n Votés 2025 / 2024
droits de place // police municipale	marché	droit de place, le mètre linéaire par abonné et par trimestre	8,70	9,00	9,00 €		0,00 %
droits de place // police municipale	marché	droit de place, le mètre linéaire par passager et par jour	1,20	1,25	1,25 €		0,00 %
droits de place // police municipale	marché	électricité branchement forfait 4 heures	4,00	4,50	4,50 €		0,00 %
droits de place // affaires générales	camion-vente	droit de place, par camion et par jour	155,00	160,00	165,00 €		3,13 %
droits de place // ATEL	camion-restauration ou camion offre de service	droit de place, par camion créneau de 4 heures,	8,25	8,50	8,80 €		3,53 %
droits de place // ATEL	camion-restauration ou camion offre de service	électricité branchement d'un camion forfait 4 heures	4,00 €	4,50	4,66 €		3,56 %
droits de place // ATEL	remorque magasin réfrigérée	droit de place, par remorque, forfait annuel pour 4 demi-journées par semaine, période 15 mai au 30 septembre, frais électricité compris	200,00 €	210,00	217,35 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	sulkys - tarif mensuel - x 9 mois de fonctionnement	235,00 €	245,00	253,58 €		3,50 %

droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	minigolf - tarif mensuel - x 9 mois de fonctionnement	235,00 €	245,00	253,58 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	manège - tarif mensuel - x 12 mois de fonctionnement	235,00 €	245,00	253,58 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	appareil à barbe à papa - tarif mensuel – x 12 mois de fonctionnement	130,00 €	135,00	139,73 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	appareil à pop corn – tarif mensuel - x 6 mois de fonctionnement	130,00 €	135,00	139,73 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	appareil esquimaux glacés,glaces – tarif mensuel - x 6 mois de fonctionnement	130,00 €	135,00	139,73 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	appareil à crêpe -tarif mensuel x 9 mois de fonctionnement	130,00 €	135,00	139,73 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités dans le Parc d'Uriage	boîtes à livres mail piétonnier Uriage – tarif annuel	345,00 €	360,00	372,60 €		3,50 %
droits de place // ATEL	activités ancien boulodrome SIGU Uriage -parc	occupation ancien boulodrome activités de loisirs terrain + bâtiment - redevance mensuelle	882,00 €	920,00	952,20 €		3,50 %
droits de place // ATEL	occupation du domaine public	terrasses et étals des commerces / par m <sup>2</sup> à Uriage / par an	24,00 €	25,00	25,88 €		3,52 %
droits de place // ATEL	occupation du domaine public	terrasses et étals des commerces / par m <sup>2</sup> à St Martin d'Uriage (hors Uriage) / an	12,00 €	12,50	12,94 €		3,52 %
droits de place // ATEL	occupation du domaine public	meublement de rue (chevalet, caisson, rôtisserie, distributeur, présentoir) / par unité / an	30,00 €	31,25	32,35 €		3,52 %
droits de place // animations culture	Occupation espace public pour les brocantes, vides greniers et autres manifestations ayant lieu sur la commune	le mètre linéaire	2,25 €	2,40	2,50 €		4,17 %

stade synthétique	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale = utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative + utilisations exceptionnelles pour activités de type stage réservé aux adhérents	gratuit	gratuit	gratuit		
stade synthétique	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles, (ouvertes aux non adhérents)	11,00 €	11,50	12,00 €		4,35 %
stade synthétique	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage toute utilisation	22,00 €	23,00	24,00 €		4,35 %
stade synthétique	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises toute utilisation	44,00 €	46,00	48,00 €		4,35 %
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	utilisation par l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse (OTBC) pour l'ensemble des manifestations touristiques	gratuit	gratuit	gratuit		
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNEE, JOURNEE ou SOIREE	association communale utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles, (ouvertes aux non adhérents)	gratuit	gratuit	gratuit		
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage toute utilisation	100,00 €	105,00	110,00 €		4,76 %
parc d'Uriage pour une zone sur les 3 définies	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises toute utilisation	190,00 €	200,00	210,00 €		5,00 %



Tarifs bâtiments - salles de location

LIEU	durée de location	bénéficiaires	type d'utilisation	2023 Voté CM 14/12/22 Validé commis- sion finances 06/12/22	2024 Vote en CM 20/12/23	Commission fi- nances	2025 voté	% d'augmenta- tion Votés 2024 / 2025
ensemble des bâtiments	toute durée	associations des parents d'élèves des écoles publiques et privée de Saint Martin d'Uriage toutes associations caritatives ou association communale d'utilité publique ayant son siège social sur le territoire de la commune <b>Office de Tourisme Belledonne Charreuse</b>	toute utilisation	gratuit	gratuit	gratuit		
ensemble des bâtiments	toute durée	personnel communal - y compris agents rattachés au CCAS	à l'occasion de soirées privées à caractère familial, réunions de familles, anniversaires, mariages lorsqu'il a été institué un tarif pour les salles louées aux administrés uniquement	loyer à payer = 50 % des tarifs appliqués ci dessous pour les administrés	loyer à payer = 50 % des tarifs appliqués ci dessous pour les administrés	loyer à payer = 50 % des tarifs appliqués ci dessous pour les administrés		
ensemble des bâtiments	toute durée	tous les bénéficiaires	annulation moins de 15 jours avant la date réservée	/	100 % du tarif retenu ou gratuité de la 1ère utilisation décomptée (sauf situation exceptionnelle justifiant l'annulation)	100 % du tarif retenu ou gratuité de la 1ère utilisation décomptée (sauf situation exceptionnelle justifiant l'annulation)		
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le	gratuit	gratuit	gratuit		

	ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS		service des sports et vie associative				
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	50,00 €	50,00	52,00 €	4,00 %
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	100,00 €	100,00	104,00 €	4,00 %
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	200,00 €	200,00	208,00 €	4,00 %
SALLE POLYVALENTE DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	400,00 €	400,00	416,00 €	4,00 %
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit	
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	50,00 €	50,00	52,00 €	4,00 %
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	100,00 €	100,00	104,00 €	4,00 %
SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	200,00 €	200,00	208,00 €	4,00 %



SALLE MULTISPORTS DE LA RICHARDIERE	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	400,00 €	400,00	416,00 €		4,00 %
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	30,00 €	30,00	31,00 €		3,33 %
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	60,00 €	60,00	62,00 €		3,33 %
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	120,00 €	120,00	124,00 €		3,33 %
SALLE POLYVALENTE DE PINET	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	240,00 €	240,00	248,00 €		3,33 %
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE d'URIAGE	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		

MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE d'URIAGE	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	15,00 €	15,00	15,50 €		3,33 %
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE d'URIAGE	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	30,00 €	30,00	31,00 €		3,33 %
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE d'URIAGE	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	60,00 €	60,00	62,00 €		3,33 %
MAISON COMMUNALE DE VILLENEUVE d'URIAGE	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	120,00 €	120,00	124,00 €		3,33 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE D'EXPOSITION - LE SORBIER	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	Utilisation ponctuelle pour des répétitions	gratuit	gratuit	gratuit		
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE D'EXPOSITION - LE SORBIER	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	25,00 €	25,00	26,00 €		4,00 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE D'EXPOSITION - LE SORBIER	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	50,00 €	50,00	52,00 €		4,00 %

CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE D'EXPOSITION - LE SORBIER	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	100,00 €	100,00	104,00 €	4,00 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE D'EXPOSITION - LE SORBIER	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	200,00 €	200,00	208,00 €	4,00 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE DE CINEMA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit	
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE DE CINEMA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	25,00 €	25,00	26,00 €	4,00 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE DE CINEMA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	50,00 €	50,00	52,00 €	4,00 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - SALLE DE CINEMA	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	100,00 €	100,00	104,00 €	4,00 %
CENTRE CULTUREL DU BELVEDERE - JEANINE CREISSELS SALLE DE CINEMA - L'OURSIERE	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises	Utilisation uniquement de la salle sans la régie son et lumière	200,00 €	200,00	208,00 €	4,00 %

GYMNASSE P.ALLAIN SALLE D'EVOLUTION	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compéti- tions qui découlent directement du ca- lendrier sportif dans lequel sont enga- gés les équipes), selon créneaux attri- bués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE D'EVOLUTION	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	60,00 €	60,00	62,00 €		3,33 %
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE D'EVOLUTION	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association exté- rieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	120,00 €	120,00	124,00 €		3,33 %
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE D'EVOLUTION	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	500,00 €	500,00	518,00 €		3,60 %
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE DE DANSE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compéti- tions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont en- gagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE DE DANSE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	25,00 €	25,00	26,00 €		4,00 %
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE DE DANSE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association exté- rieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	50,00 €	50,00	52,00 €		4,00 %
GYMNASSE P.ALLAIN SALLE DE DANSE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	200,00 €	200,00	208,00 €		4,00 %



GYMNASE P.ALLAIN DOJO 1	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
GYMNASE P.ALLAIN DOJO 1	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	25,00 €	25,00	26,00 €		4,00 %
GYMNASE P.ALLAIN DOJO 1	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association exté- rieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	50,00 €	50,00	52,00 €		4,00 %
GYMNASE P.ALLAIN DOJO 1	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	200,00 €	200,00	208,00 €		4,00 %
GYMNASE P.ALLAIN DOJO 2	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
GYMNASE P.ALLAIN DOJO 2	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	12,50 €	12,50	13,00 €		4,00 %
GYMNASE P.ALLAIN DOJO 2	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association exté- rieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	25,00 €	25,00	26,00 €		4,00 %

GYMNASSE P.ALLAIN DOJO 2	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	100,00 €	100,00	104,00 €		4,00 %
MAISON DES ASSO- CIATIONS- LOCAL DESSIN / LO- CAL CREATION / LO- CAL ART PLASTIQUE / LOCAL ANGLAIS / LO- CAL MODELISME / LO- CAL POTERIE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités,entraînements, compéti- tions qui découlent directement du ca- lendrier sportif dans lequel sont enga- gés les équipes), selon créneaux attri- bués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
MAISON DES ASSO- CIATIONS- LOCAL DESSIN / LO- CAL CREATION / LO- CAL ART PLASTIQUE / LOCAL ANGLAIS / LO- CAL MODELISME	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	7,00 €	7,00	7,50 €		7,14 %
MAISON DES ASSO- CIATIONS- LOCAL PO- TERIE AVEC FOUR	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	12,50 €	12,50	13,00 €		4,00 %
CLUB HOUSE TENNIS URIAGE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités,entraînements, compéti- tions qui découlent directement du ca- lendrier sportif dans lequel sont enga- gés les équipes), selon créneaux attri- bués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
CLUB HOUSE TENNIS URIAGE	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE	association commu- nale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	35,00 €	35,00	36,00 €		2,86 %
MAISON BOUJET	1/2 JOUR- NEE ou SOIREE ou JOURNEE ou	association commu- nale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités,entraînements, compéti- tions qui découlent directement du ca- lendrier sportif dans lequel sont enga- gés les équipes), selon créneaux attri-	gratuit	gratuit	gratuit		



	WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS		bués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative					
MAISON BOUJET	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	18,00 €	18,00	19,00 €		5,56 %
MAISON BOUJET	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	36,00 €	36,00	38,00 €		5,56 %
MAISON BOUJET	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	72,00 €	72,00	76,00 €		5,56 %
MAISON BOUJET	1/2 JOURNEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	150,00 €	150,00	152,00 €		1,33 %
MAISON DES ARTS - AUDITORIUM	1/2 JOURNEE ou SOIREE ou JOURNEE ou WEEK ENDS - 2 JOURS ou SEMAINE 5 JOURS	association communale	utilisation régulière (pratique habituelle des activités, entraînements, compétitions qui découlent directement du calendrier sportif dans lequel sont engagés les équipes), selon créneaux attribués à chaque rentrée scolaire par le service des sports et vie associative	gratuit	gratuit	gratuit		
MAISON DES ARTS - AUDITORIUM	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles (stages)	35,00 €	35,00	36,00 €		2,86 %
MAISON DES ARTS - AUDITORIUM	1/2 JOURNEE ou SOIREE	association extérieure - dont le siège social n'est pas à Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	70,00 €	70,00	72,00 €		2,86 %
MAISON DES ARTS - AUDITORIUM	1/2 JOURNEE ou SOIREE	particuliers administrés de Saint Martin d'Uriage	toute utilisation	140,00 €	140,00	144,00 €		2,86 %

MAISON DES ARTS - AUDITORIUM	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	entreprises	toute utilisation	275,00 €	275,00	288,00 €		4,73 %
Chapelle de St Nizier	1/2 JOUR-NEE ou SOIREE	association communale	utilisation exceptionnelle pour activités ponctuelles			gratuit		

### Tarifs bâtiments - logements

TARIFS à voter avec actualisation selon index ou modalités indiqués			2025				
tarifs	détail	2023 Voté CM 14/12/22 Validé commission finances 06/12/22	2024 Vote en CM 20/12/23	Commission finances	2025 voté	% d'augmentation Votés 2023 / À voter pour 2024	% d'augmentation Votés 2025 / 2024
	Révision des loyers en fonction de l'indice de référence des loyers IRL identifiant 001515333 à l'INSEE, valeur du 3ème trimestre, arrondi	136,27	141,03	144,51		3,49 %	2,47 %
location de logement pour nécessité de service	maison des associations - loyer mensuel / indice INSEE 001515333	447	463	474		3,49%	2,38 %
	maison des associations - frais de chauffage annuels / cf délibération 033/2020 DU 27/05/2020 - calcul au prorata au m² des litres de combustible consommés réellement par la moyenne du prix réelle du litre de fioul sur l'année	au réel	au réel	au réel			

### Règles d'utilisations et exonérations :

- Le planning d'attribution des salles est établi du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.
- Gratuité totale pour le CCAS, l'ACL, les Francas, les écoles, l'APE, et pour les associations caritatives.
- Gratuité des auditions de l'école de musique. Les spectacles sont payants.
- Gratuité pour les commémorations (11 novembre, 19 mars, 8 mai) pour les associations d'anciens combattants.
- Gratuité pour les assemblées générales d'associations communales.
- Gratuité aux associations communales sportives lors des matchs de championnats réguliers.  
Seul le terrain synthétique de football et les vestiaires sont mis à disposition et non le club house.
- Pour les spectacles de fin d'année en théâtre : la première représentation est gratuite, les autres payantes. Les répétitions sont gratuites.
- Gratuité pour les utilisations hebdomadaires annuelles des associations communales (créneaux réguliers)
- Première utilisation occasionnelle gratuite pour les associations communales, puis paiement (à noter: ces dispositions s'appliquent à l'association et non à chacune de ses sections, hors stages).
- Tout créneau réservé, même si inutilisé, est comptabilisé comme une utilisation réelle donc facturé ou décompté, si l'annulation survient moins de 15 jours avant la date réservée (sauf situation exceptionnelle justifiant l'annulation).

Les stages organisés par les associations communales donnent lieu au paiement de la salle.



CONSULTER DOCUMENTATION

Au troisième trimestre 2024, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers s'établit à +2,47 %. L'indice de référence des loyers s'établit donc à 144,51. Par dérogation, il s'établit à 141,74 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et à 140,36 dans la collectivité de Corse.

### Indice de référence des loyers

Référence 100 au quatrième trimestre 1998

	En niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2022 T1	133,93	2,48
2022 T2	135,84	3,60
2022 T3	136,27	3,49
2022 T4	137,26	3,50
2023 T1	138,61	3,49
2023 T2	140,59	3,50
2023 T3	141,03	3,49
2023 T4	142,06	3,50
2024 T1	143,46	3,50
2024 T2	145,17	3,26
2024 T3	144,51	2,47

Note : à compter du troisième trimestre 2022, deux IRL spécifiques sont diffusés pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (i.e. régions et départements d'Outre-mer) et la collectivité de Corse. Ces dernières ne sont donc pas concernées par ce présent IRL.

Source : Insee.

## Indice de référence des loyers (IRL)

SÉRIES CHRONOLOGIQUES

Paru le : 13/10/2023

Base 100 au 4ème trimestre 1998 - Identifiant 001515333

14/10/2022 : plafonnement de la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers (IRL). Conformément à l'article 12 de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 % entre le troisième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023. L'Insee publie quatre nouvelles séries : d'une part, l'indice de référence des loyers pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (010760509) et le glissement annuel associé (010760510), et d'autre part l'indice de référence des loyers dans la collectivité de Corse (010760507) et le glissement annuel associé (010760508).